

MÉMO RH

Je suis fonctionnaire et je veux rejoindre la Fonction publique

Quel que soit votre niveau de fonction, votre âge, votre métier, vous pouvez bénéficier, en toute sécurité, d'une mobilité vers la Fonction publique.



DATE DE PUBLICATION DU MÉMO | août 2020
PÉRIMÈTRE D'APPLICATION | La Poste SA
POPULATION D'APPLICATION | fonctionnaires
RÉFÉRENCE | BRH CORP DRHRS 2011-0273 du 5 octobre 2011

Que signifie Fonction publique ?

C'est l'ensemble des activités et des personnes dédiées à la gestion des affaires publiques.

On trouve donc :

- la fonction publique d'État (ex : ministère de l'Économie et des Finances, ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Éducation nationale...);
- la fonction publique territoriale (ex : commune, région, office HLM...);
- la fonction publique hospitalière (ex : hôpital public, maison de retraite publique, établissements publics d'aide à l'enfance, aux personnes handicapées...).

En pleine transformation, la Fonction publique reste le 1^{er} employeur (19,9 % de l'emploi total) et le 1^{er} recruteur de France.

Quelle sera ma situation si je rejoins la Fonction publique ?

Chaque année, entre 150 et 200 postiers fonctionnaires rejoignent la Fonction publique.

Comme eux, vous serez en détachement c'est-à-dire que :

- vous travaillerez dans une administration et serez rémunéré par celle-ci ;
- votre lien avec La Poste ne sera pas rompu, puisque parallèlement le déroulement de votre carrière est maintenu (ex : les avancements d'échelon auxquels vous auriez pu prétendre à La Poste seront effectifs en cas de retour) ;
- la durée de votre détachement, définie par l'administration d'accueil, sera de 5 ans maximum ;
- au terme du détachement, vous serez, soit intégré définitivement dans l'administration d'accueil (et n'aurez alors plus de lien avec La Poste), soit réintégré dans votre NOD d'origine.

Le détachement se fait sur une catégorie (A, B ou C) d'emploi dans la Fonction publique, sur un grade et un indice qui ne peut être inférieur à celui détenu à La Poste.

La correspondance avec les niveaux d'emploi de La Poste, et à laquelle on ne peut déroger, est la suivante :

Fonction publique	La Poste
catégorie C	classe 1
catégorie B	de la classe II au niveau III.1
catégorie A	du niveau III.2 à la classe IV

Comment trouver un poste dans la Fonction publique ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous, toutes nécessitant que vous ayez bien défini votre projet, que vous soyez proactif, et que la correspondance des niveaux d'emploi soit respectée.

Pour la fonction publique d'État, l'inscription au vivier du DEGED

Le DEGED est un service de La Poste qui gère les campagnes de recrutement vers la fonction publique d'État uniquement.

En lien direct avec des ministères recruteurs (agriculture, intérieur, justice, économie...), il leur propose des candidatures de postiers fonctionnaires à partir d'un vivier.

Le ministère procède ensuite au recrutement, puis le DEGED organise administrativement le détachement.

Si vous souhaitez faire partie de ce vivier, vous devez impérativement rencontrer votre CEP.

Pour la fonction publique territoriale

Rapprochez-vous de l'EMRG de votre région ou de votre CEP. Ils pourront vous guider dans votre recherche.

Les offres d'emploi

Place de l'Emploi Public, est un site d'offres commun aux trois fonctions publiques ;

Pour la fonction publique territoriale plus particulièrement, consultez **la gazette.fr**, **l'emploi-territorial.fr** ;

Pour la fonction publique hospitalière, regardez **fhf.fr**, ou le site de l'ars de votre région (ars.nom de la région.sante.fr).

m@p, le site de la mobilité de La Poste, propose quelques offres d'emploi pour la Fonction publique. Vous les trouverez dans la rubrique « Fonction publique » de la bourse de l'emploi, qui s'active dans « Filière/Métier » lorsque des offres sont publiées. N'hésitez pas à vous créer une alerte.

Le concours

Selon la catégorie d'emploi visée (catégorie A, B, C), des conditions de diplôme sont exigées. Pour ce que l'on nomme le « 3^{ème} concours », ce sont des conditions d'expérience qui sont demandées.

Qui peut m'aider ou me conseiller dans mon projet ?

Votre CEP (conseiller en évolution professionnelle) vous accompagne dans vos démarches, procède à votre inscription au vivier du DEGED, vous aide à l'élaboration de votre CV et de votre lettre de motivation, vous conseille pour l'entretien de recrutement.

L'EMRG (Espace Mobilité Recrutement Groupe) vous propose des ateliers de découverte de la Fonction publique, de préparation aux entretiens de recrutements...

N'hésitez pas à rencontrer ces professionnels de la mobilité.

POUR EN SAVOIR +

Je contacte mon conseiller en évolution professionnelle (CEP).

Je contacte mon EMRG (Espace Mobilité Recrutement Groupe).

Je me rends sur le site intranet de l'évolution professionnelle **m@p**ublique

Je recherche une évolution à l'extérieur du Groupe La Poste/**Je veux évoluer vers la Fonction publique**